

Entreprises d'assurance: comptes annuels et consolidés et normes IAS (modif. directives 78/660, 83/349, 91/674/CEE)

2002/0112(COD) - 14/01/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Marianne L.P. THYSSEN (PPE-DE, B), le Parlement européen a approuvé la proposition de directive moyennant une série d'amendements proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). La résolution rappelle notamment que le rapport de gestion et le rapport consolidé de gestion sont des éléments importants d'information financière. Les informations contenues dans ces rapports ne devraient pas se limiter aux seuls aspects financiers de la vie de la société, mais permettre également une analyse des aspects environnementaux et sociaux nécessaires à la compréhension du développement de la société, de ses résultats et de sa position.